



Jun 2022

# LE P'TIT TAMBOUR

Journal d'information de Saint-Martin de Clelles

## sommaire

- P1 Le mot du maire.
- P2 Le budget.
- P3 Recours au tribunal administratif.
- P4 Vidrà, Terramamma
- P5 Le camping  
Comité des fêtes
- P6 Mont-Aiguille
- P7 Ambroisie, ENS,  
Sècheresse
- P8 J'aide un proche  
âgé
- P9 Le ZOOM
- P10 Au jardin
- P11 Tribune libre
- P12 Informations  
diverses

## le mot du maire

Un cycle électoral s'achève. Les habitants de Saint-Martin se sont une fois de plus distingués avec un taux de participation de 70% au premier tour et second tour ; bien au-delà des moyennes nationales. Dans notre commune, Marie-Noëlle BATTISTEL a totalisé 66 voix. Et Fanny LACROIX 36 voix.

Au-delà de ce constat, ces journées électorales sont aussi l'opportunité de voir un grand nombre d'entre vous et d'échanger dans une ambiance qui n'est plus contrainte par la pandémie.

C'est un petit bonheur retrouvé. Pourvu que cela dure !

L'été est désormais à nos portes et nous ne pouvons que constater la sécheresse des terres. Cela doit tous nous inciter à rester très vigilants quant à la manière dont nous consommons l'eau à la maison et dans les jardins. Pour l'instant nous ne coupons pas l'alimentation des bassins de la commune sachant que le débit du captage est correct. Il n'est pas certain que nous puissions maintenir cela durant l'été à venir. Soyez certains que la fermeture des bassins n'interviendra pas avant que cela ne soit absolument nécessaire.

Sur le fond nous avons poursuivi le travail s'agissant du dossier de l'assainissement du centre bourg. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce sujet lors de la toute prochaine réunion publique le 25 juin 10 h salle des fêtes.

Vous trouverez dans ce numéro une nouvelle rubrique « tribune Libre ». Elle est ouverte aux habitants du village qui souhaitent s'exprimer sur le sujet de leur choix.

En attendant de vous retrouver autour d'un apéritif partagé ou de la fête du four, Passez un bel été plein de rencontres familiales et amicales.

Christine Cholat

# L'officiel de la commune

## le budget

### 2022 : Une année de transition

Faire des choix ! Voilà bien qui résume le processus d'élaboration du budget.

Certains de ces choix s'inscrivent dans la continuité des décisions prises l'année précédente. En particulier s'agissant de la volonté de limiter le recours à des prestations externes et de multiplier les collaborations avec les communes voisines nous permettant ainsi de réaliser de nombreuses économies.

Il ne s'agit pas ici de brader notre autonomie mais bel et bien de valoriser les « savoir-faire » existants en réduisant les coûts de fonctionnement.

En pratiquant ainsi nous constatons que, globalement, les dépenses de fonctionnement constatées à la fin de l'année 2021 sont en baisse de 30%. Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, les dotations de fonctionnement sont, dans le meilleur des cas, stables. Cela nous encourage à poursuivre dans la voie tracée d'une politique de dépenses maîtrisée.

Un bilan plus spécifique s'impose quant au choix de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures (temps complet) plutôt que de reconduire un poste à 22 heures. En effet, Nicolas a demandé son intégration définitive au sein de la Communauté de Communes du Trièves. Cela conduit par conséquent à pérenniser la situation professionnelle de Gérald.

Certes, le fait de créer un poste à temps complet représente une dépense supplémentaire de 17 000€ par an. Il ne s'agit pas là, comme certains raccourcis pourraient être faits, d'une augmentation de salaire de 17 000€ pour l'employé communal. Les grilles de la Fonction Publique Territoriale ne le permettraient pas.

C'est simplement la différence correspondant à l'augmentation du temps de travail du fait du passage d'un poste à temps non complet (63%) à un poste à temps complet.

En regard nous avons chiffré les économies réalisées du fait de l'intervention directe de Gérald qui a permis d'éviter le recours à des entreprises extérieures. Cela vaut pour la conduite d'engins, les réparations des fuites sur le réseau, le curage de canalisations bouchées et de fossés encombrés, le nettoyage des réservoirs d'eau, la recherche des meilleures offres concernant les fournitures, etc...

En définitive ce sont plus de 25 000€ qui ont été économisés sans l'intervention de prestataires extérieurs. La balance (environ 8 000€) est donc largement en faveur de la pérennisation du poste d'employé communal à 35 heures.

Nous avons commencé à investir l'année dernière dans l'acquisition de matériels (déneigement, tracteur tondeuse). Pour plus de 30 000€ d'acquisition, la commune a en réalité déboursé 9000€ une fois les subventions et la TVA récupérées. Il sera probablement nécessaire à terme d'acheter d'autres matériels.

Pour l'instant, nous avons figé toute décision d'investissement dans l'attente du chiffrage des travaux d'assainissement du Centre Bourg qui permettra à l'équipe municipale de prendre une décision après la réunion publique programmée sur cette question (voir en dernière page).

S'agissant d'investissement, nous continuons d'envisager la construction du local communal/maison de la chasse, que nous voulons durable et économe. Cela même dans l'hypothèse où nous validerions le projet d'assainissement. Ce local facilitera le stockage des matériels et surtout « libérera » l'espace de la grange Martin afin qu'enfin elle puisse revivre autrement. Cela demandera une programmation financière très stricte mais reste du domaine des possibles.

Nous sommes donc bien dans une année de transition, où nous travaillons à consolider les économies s'agissant des dépenses de fonctionnement pour permettre le financement d'investissements futurs profitables à la commune.



# L'officiel de la commune

## QUID DES PROCEDURES ENGAGEES PAR LA COMMUNE ?

### Le droit :

Lorsqu'une commune refuse de retirer une délibération que le Préfet juge illégale, celui-ci porte alors l'affaire devant le Tribunal Administratif.



### S'agissant de l'installation des compteurs LINKY

L'équipe municipale précédente avait voté une délibération en Décembre 2019 relative à l'implantation des compteurs Linky. La commune demandait à l'opérateur en charge de la pose des compteurs, de garantir aux usagers la liberté d'accepter ou de refuser la pose de tels compteurs.

Le Préfet a demandé au conseil municipal de retirer cette délibération au motif que la commune n'avait pas autorité pour prendre une telle décision.

L'équipe municipale précédente avait décidé de maintenir la délibération attaquée. Le conseil municipal élu en juillet 2020 a également voté le maintien de cette délibération.

Les services préfectoraux ont demandé au tribunal administratif d'annuler cette délibération.

La commune a rédigé un mémoire en août 2020. Dans ce mémoire, la commune a fait valoir deux arguments principaux. D'une part, qu'il ne s'agissait pas de règlementer la pose des compteurs mais de rappeler à l'opérateur ses obligations en matière d'information des usagers. D'autre part, la commune rappelait la nécessité de mise en œuvre du principe constitutionnel de précaution sachant que l'on a aucune certitude quant à l'innocuité de tels compteurs.

Ce dossier a été jugé en audience le 21 octobre 2021. Le tribunal administratif a annulé la délibération donnant ainsi raison aux services préfectoraux.



### Concernant l'utilisation des pesticides

Un arrêté avait été pris en septembre 2019 par le maire de la commune interdisant l'utilisation de tout produit phytosanitaire à une distance inférieure à 150 mètres des habitations.

Le préfet a demandé le retrait de cet arrêté. L'équipe municipale précédente avait décidé de maintenir l'arrêté attaqué. Le conseil municipal élu en juillet 2020 a également voté le maintien de cet arrêté.

Les services préfectoraux ont demandé au tribunal administratif d'annuler cette délibération.

Le sujet étant complexe, la commune a décidé d'utiliser la possibilité ouverte par les contrats d'assurance souscrits par la commune. Aux termes de ces contrats, la commune bénéficie, de manière ponctuelle, d'un remboursement de 800 euros pour régler les honoraires d'un avocat. En l'occurrence, le cabinet Parisien de Maître Corinne Lepage, spécialisé dans ce type de dossier a accepté de rédiger le mémoire en défense pour ce montant. Nous avons ainsi la certitude que la commune serait défendue au mieux sans que cela ne grève le budget.

Ce dossier a été jugé en audience le 22 Février 2022. Le tribunal administratif a annulé l'arrêté donnant dans cette affaire également raison aux services préfectoraux.

**Nous ne pouvons que déplorer le résultat de ces deux procédures, bien que cela ne constitue pas une surprise au regard des décisions rendues dans tous les tribunaux administratifs en France relativement à ce genre de dossiers.**

**Légalement, une voie de recours existe. Nous avons décidé de ne pas la mettre en œuvre afin de ne pas courir le risque d'une condamnation à payer des indemnités, à Enedis en particulier, comme cela a été le cas dans quelques affaires durant cette dernière année.**

# La vie au village

## Jumelage avec VIDRA Voyage à Vidra du 1er au 3 Juillet 2022

La crise sanitaire n'ayant pas permis de réaliser d'échange avec VIDRA ces 2 dernières années, un voyage a été organisé et aura lieu du 1er au 3 Juillet 2022. Une quinzaine d'habitants de St Martin de Clelles est déjà inscrite pour participer à ce voyage d'échanges. Cette visite intervient en réponse à la venue des habitants de Vidrà en Juillet 2019.



Ce jumelage est fondé sur la motivation d'ouverture de relations d'échanges multiples et divers (patrimoine, culture, économie... modes de vie et d'organisation communale...) avec un village à l'étranger qui ressemble au notre (nombre d'habitants, d'enfants, moyenne montagne, activités agricoles-sylvicoles, tourisme...).

Nous avons depuis le lancement de ce projet la chance d'avoir une "coordinatrice" d'origine catalane qui nous a permis d'établir les premiers ponts avec Vidrà. Vidra est situé sur les contreforts des Pyrénées, à 1000m d'altitude, au Nord-Ouest de Barcelone, dans la province de Gérone,

Une délégation de St Martin s'était donc rendue en 2018 à Vidrà pour signer un accord de jumelage précisant les grands axes de nos ambitions de relations et d'échanges. Au cours de ce voyage et de la visite des catalans en 2019, plusieurs visites et rencontres ont été organisées et de multiples échanges ont été initiés (repas au village).



A l'heure où notre continent connaît de nouveau des tensions graves, les échanges par delà les montagnes et les frontières entre nos points de vue, nos expériences et pratiques participent de la fabrication de la compréhension, de l'entente, de la paix... C'est fort de cette certitude que nous partons à Vidrà. le Collectif Vidrà.

**Jumelage :** L'équipe municipale a confié à cette délégation un message d'amitié à l'attention des élus et habitants de Vidra, accompagné d'une corbeille de produits de notre terroir.

**Bilan du voyage :** Une nouvelle réunion publique du collectif Vidra sera organisée à l'automne avec tous ceux qui veulent bien, pour faire le bilan de ce voyage et pour reprendre l'animation de ce jumelage : sur quels thèmes motiver davantage les habitants ? les jeunes ? trouver de nouvelles pistes d'échange (social, culturel, éducatifs, linguistiques, économiques...) ? entre jeunes, sportifs, artisans, chasseurs, etc.

## Au Jardin TerrMama Virginie et Sylvain CHOLET



Au jardin  
TerrMama

La production et la vente de légumes ont redémarré dès ce printemps.

### Vente de Légumes Bio :

Patates, carottes et betteraves nouvelles, salades, choux pack Choï, navets, oignons et aillet frais, et encore quelques plants de tomates.

- Vente directe au village de St Martin de Clelles à la Grange Martin
- ou en ligne sur : <https://www.local.direct/producteur/virginie-et-sylvain-au-jardin-terrmama>

# Le Camping

La saison estivale recommence...avec un temps magnifique !?

Au programme cet été, de bonnes crêpes, des burgers, des glaces, des boissons et plein de bonnes choses à déguster.

## Nouveaux Concerts et animations sur :

- Facebook (camping Chabannerie)
- la newsletter de la com-com « Cette semaine en Trièves » (sur inscription)
- et les panneaux d'affichage.

Beaucoup d'habitants du village regrettent les karaokés et autres soirées qu'Eric organisait lorsqu'il était gérant, je vais tenter de mettre ça en place cet année.

Je remercie fortement la mairie et Gérard (qualifié pour le Panda d'or de l'employé municipal de l'année) qui sont présents pour les petites "tuiles" de remise au vert du camping !

## Accueil Camping et Snack :

Ouverts de 9h à 10h30 et de 15h à 21h tous les jours jusqu'à mi septembre.

## Piscine :

Pour la sécurité et la tranquillité de tous :

- L'accès à la piscine se fait uniquement pendant les heures d'ouverture de la réception et sous présentation d'une facture du camping ou du snack.
- Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte.

Merci de respecter la réglementation affichée à l'entrée de la piscine.

A bientôt

Sébastien Brogli

## Programme Concerts

*Un été en musique* **2022**  
**Camping La Chabannerie**  
Saint Martin de Clelles, Trièves

*Juillet* *Août*

**Samedi 02/07 à 18h**  
**MIDO**  
**EN MODE APÉRO**  
Folk et bonne ambiance

**Samedi 13/08 à 20h**  
**LES CASH MISÈRE**  
Swing, musique tsigane, rumba  
Quartet dépressif de chansons humoristiques

**Samedi 09/07 à 20h**  
**ANAMI**  
Duo folk, voix, percussion et guitare

**Vendredi 26/08 à 20h**  
**LOS AMIGOS DEL COMPAS**  
Flamenco & danse

*Au choix*  
Repas concert  
20€/personne sur réservation

Participation au chapeau sans réservation

*Et des surprises tout l'été !*

**Infos & résa Sébastien**  
**06 24 34 85 54**

[www.camping-trieves.com](http://www.camping-trieves.com)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## Le Comité des fêtes

Repas autour du four à pain

Le 10 juillet à midi

...à la salle des Fêtes et sous la halle



- Menu : porcelet rôti et gratin dauphinois

- Inscriptions : avant le 30 juin auprès de Josette

- Réunion d'organisation le 23 juin

# Mont Aiguille An 1492

La première ascension du "mont inaccessible" en 1492, est traditionnellement considérée comme l'acte de naissance de l'alpinisme. Figure familière des habitants du Trièves, le Mont Aiguille est désormais connu mondialement comme l'emblème de l'audace. La performance du capitaine Antoine de Ville souligne également le lien très ancien entre nos sociétés et la montagne.

Les habitants de Chichilianne, de tout le Trièves se mobilisent pour célébrer cet événement fédérateur pour le territoire. A cette occasion le camp de base d'Antoine de Ville sera reconstitué et reprendra une forme d'immersion en l'an 1492.

25 et 26 juin 2022



Fête médiévale - Chichilianne  
530ème anniversaire de la 1ère ascension

## Mont Aiguille An 1492

### Programme

#### Samedi 25 juin

- Déambulation des SMA : Montée Col du L'Aupet (09h00)
- Ouverture du Village Médiéval (14h00)
- Concert de Chants médiévaux - Chorale Cantigas
- Déambulation depuis le Foyer de ski de fond (Rdv 15h00 Départ 15h30)
- Conférence historique - Stéphane Gal
- Concours de tir à l'arc - Compagnie Brame-Farine

#### Dimanche 26 juin

- Déambulation depuis le Foyer de ski de fond (Rdv 10h00 Départ 10h30)
- Concert de Chants médiévaux - Chorale Cantigas
- Conférence historique - Stéphane Gal
- Tournoi de tir à l'arc - Compagnie Brame-Farine & Archers du Mont Aiguille
- Fermeture du Village Médiéval (18h00)

### Pendant tout le week-end

- Campement - Compagnie Brame-Farine
- Campement - Compagnie des Etats du Velay
- Démonstrations de dressage de chevaux - Les Chevaux d'Edoras
- Exposition Châteaux en Trièves, hier et aujourd'hui - Musée du Trièves
- Exposition de photographies de montagnes - Alain Herrault
- Exposition scientifique - Stéphane Gal (Université Grenoble Alpes)
- Exposition sur l'alpinisme militaire 78 BIM - Musée des troupes de Montagne
- Exposition/Rencontre de Peintres (Chichilianne, Gresse-en-Vercors, Monestier de Clermont)
- Marchés Producteurs locaux & Artisans
- Restauration médiévale (au four et au chaudron)
- Tir à l'arc - Les Archers du Mont Aiguille
- Tours à poney - La Ferme des 4 Chemins

Pour plus d'informations sur la fête, retrouvez nous  
sur facebook [Montaiguillean1492](#)  
sur internet [montaiguillean1492.wordpress.com](#)  
courriel : [vienvillagetourismechichilianne@gmail.com](mailto:vienvillagetourismechichilianne@gmail.com)



## Projet de Valorisation du Mont aiguille



Sous l'égide du Parc du Vercors, les communes limitrophes du Mont-Aiguille et la Communauté de commune, sont impliquées dans un large projet de développement d'outils de pédagogie et de sensibilisation pour enrichir la présentation du Mont-Aiguille aux publics (sportifs, touristes, scolaires, professionnels du tourisme...).

Plusieurs nouveaux itinéraires de randonnées, agrémentés de supports pédagogiques seront créés en appui des itinéraires existants réactualisés (tour du mont-Aiguille...) à partir de sites "Portes d'Entrée" sur nos communes.

De nouveaux thèmes seront explorés et exposés (son Histoire géologique, faune-flore, agro-pastorale, archi-patrimoine...). Des documents et outils de visualisation modernes numériques seront mis à disposition, et des animations seront organisées pour mieux faire connaître, comprendre, admirer et protéger notre "Merveille du Dauphiné" locale.



## Ambroisie - campagne 2022

Comme chaque année, la saison estivale s'accompagne d'allergies diverses aux pollens et en particulier aux pollens de l'Ambroisie, pouvant être marquée par des irritations sévères des poumons. Comme chaque année, la campagne de vigilance est relancée par les autorités sanitaires et il est demandé à chacun de détruire ou de signaler les foyers de repousse d'Ambroisie (en mairie, ou sur le site).

Aux alentours de la commune, les foyers récurrents (et régulièrement détruits) se situent sur la RD 1075 (gestion Département) et sur les deux entrées de la commune (gestion communale par Daniel et Gérard).

Pour toute information (identification, mesures Santé...) : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



## Nos E.N.S. (Espaces Naturels Sensibles) :

Un nouveau "comité de site" a eu lieu le 05 mai avec les scientifiques du Conservatoire des Espaces Naturels et du Département de L'Isère pour l'organisation de la gestion de nos ENS.

Les plans de gestion et les budgets ont été validés par le Département de l'Isère et la commune.



Nous entrons maintenant dans la phase de mise en œuvre de ces plans de gestion sur l'année 2022 (inventaires des espèces faune-flore sensibles ou menacées... opérations de valorisation puis de sensibilisation des publics).

Rappelons que ces actions de protection et de valorisation de ces Espaces Naturels Sensibles sont adossées sur des subventions du Département à plus de 97%.



Depuis plusieurs mois le déficit de pluviométrie touche la commune comme l'ensemble du territoire national. Au vu des niveaux d'eau anormalement bas des cours d'eau et des aquifères, Trièves-Matheysine est déclarée en situation d'ALERTE.

Voir arrêté préfectoral n°38-202205-18-00003 du 18 mai 2022

(via site de la commune)

Le niveau 2 d'alerte impose notamment des restrictions sur les usages de l'eau (lavage des voitures, voiries..., remplissage des piscines, arrosages... prélèvements agricoles, industriels...)

"...Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements..."

## "J'aide un proche âgé" une nouvelle aide pour les "aidants"

Pour les isérois qui aident un proche âgé à domicile, le Département de l'Isère, la Carsat Rhône-Alpes et Malakoff humanis proposent un accompagnement pour vous et votre proche, gratuits, sans aucun engagement.

Idéal pour préparer l'avenir sereinement, trouver des solutions, des aides financières, permettre à votre proche de rester chez lui le plus longtemps possible !

Ceci est un service public proposé dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des aidants familiaux.

Inscription : Contacter Julie : 04 58 00 38 86 ou [pourlesproches@tasda.fr](mailto:pourlesproches@tasda.fr)



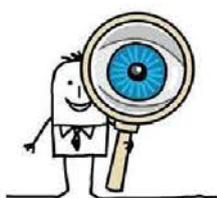
Brutalement ou petit à petit, il arrive un moment où l'on prend conscience que ses parents vieillissent... Des petits oublis répétitifs, des interrogations sur les escaliers... Ce n'est pas facile, c'est douloureux, pourtant il faut s'ajuster au besoin de chacun et bien finir par l'accepter. Mais il est tout à fait possible d'anticiper sereinement ces chamboulements tout en respectant le choix de son père ou de sa mère et sa propre vie personnelle. Alors autant s'y préparer, non ?

### **Et vous, où en êtes-vous ?**

Faites le quiz et rendez-vous sur la page web [www.pourlesproches.fr](http://www.pourlesproches.fr) pour découvrir votre profil, des informations, conseils et astuces pour y voir plus clair sur votre place face au vieillissement de vos parents et préparer l'avenir sereinement.

==> Pour les proches - TASDA - [pourlesproches.fr](http://pourlesproches.fr)





# LE ZOOM URBANISME



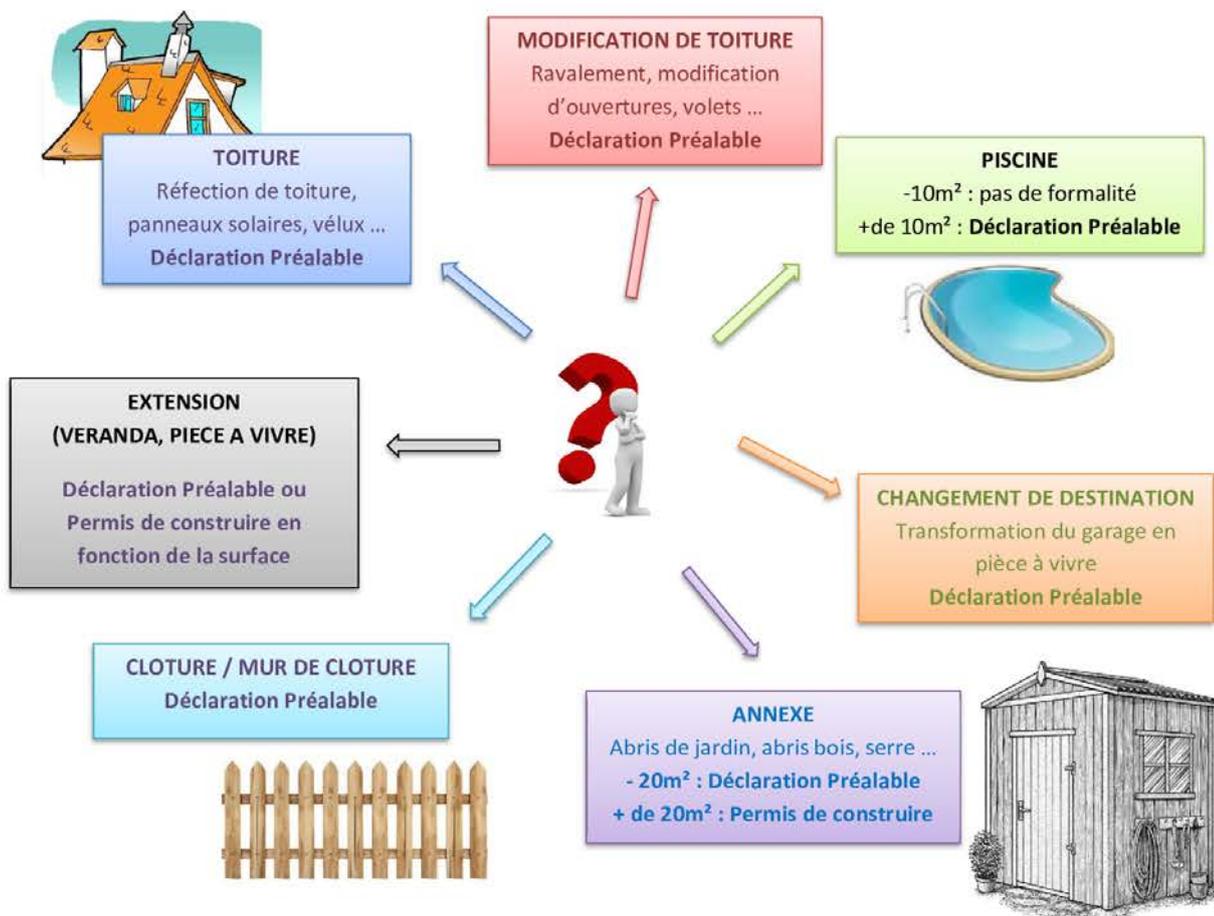
## Je fais des travaux chez moi .... Que dois-je déclarer ?

Déclarer des travaux est une démarche administrative obligatoire. Il s'agit d'une autorisation que vous devez demander avant de commencer les travaux pour votre projet.

Cette déclaration se présente sous la forme d'un dossier : une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire.

Déclarer des travaux est une formalité qui confère l'harmonie dans votre commune et le maintient une bonne entente avec vos voisins.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 04 76 34 43 86.



# AU JARDIN

Depuis la nuit des temps l'homme est fasciné par la lune et lui attribue la capacité d'influencer, d'agir sur de nombreux phénomènes. Le plus spectaculaire que personne ne remet en cause, est celui des marées. On sait depuis Issac Newton que le déplacement des énormes masses d'eau que sont les océans et les mers est une manifestation naturelle résultant essentiellement de l'attraction de notre astre nocturne et à moindre mesure de celle du soleil.

Par contre, beaucoup de personnes pensent qu'à la pleine lune (lune opposée au soleil) les naissances augmentent, les maladies mentales sont plus agitées et les meurtres plus nombreux. De simples mais sérieuses études statistiques contredisent totalement ces croyances. On passera aussi sur la transformation de l'être humain en loup-garou. Faites quand même attention les jours de pleine lune !

Mais ce n'est pas l'objet de cet article. Ce qui nous intéresse ici est de faire le point sur les différentes théories, croyances, doctrines, concernant l'influence de notre satellite, sur les plantes, arbustes et arbres de nos jardins.

Evidemment les avis divergent, les scientifiques affirment que ni l'attraction gravitationnelle de la lune, pas plus que les quatre interactions élémentaires qui régissent l'univers ont un effet quelconque sur les cultures. Il en est de même pour la lumière réfléchie les nuits de pleine lune qui est 400 000 fois moins importante que lors d'une journée bien ensoleillée ; bien en dessous de la quantité nécessaire à la photosynthèse.

Pourtant et surtout en milieu rural les jardiniers, comme le faisaient leurs aïeux se basent sur les différents cycles lunaires : lune croissante-décroissante (ou pleine lune-

nouvelle lune), montante-descendante ( hauteur de la lune par rapport à l'horizon). Qui n'a pas entendu dire dans les villages, les campagnes, qu'il ne fallait pas jardiner les jours de nouvelle lune ?

Autre chose, nous trouvons maintenant chez tous les marchands de journaux, dans toutes les librairies et super-marchés des calendriers nous indiquant quels jours et à quelle heure jardiner et quels légumes planter ou semer.

De plus, ces calendriers introduisent les notions de noeuds lunaires, d'apogée et de périégée de la lune dans sa trajectoire autour de la terre (périodes où il ne faut pas non plus jardiner). On peut également trouver une liste de légumes, fruits, racines, feuilles et fleurs et leur correspondance avec les quatre éléments bien connus des astrologues : le feu, la terre, l'air et l'eau. On ne doit s'occuper de ces légumes que lorsque la lune passe devant les constellations correspondantes.

On se rend compte aisément de la difficulté qu'il y a à suivre ces conseils, d'autant plus que d'autres paramètres sont prioritaires : Saisons, météo, disponibilité personnelle etc .

Difficile pour un maraîcher professionnel de s'astreindre à de telles contraintes...

Vous trouverez la suite et la conclusion de cet article dans le prochain P'tit tambour n° 41.



# TRIBUNE LIBRE

Le P'TIT TAMBOUR inaugure une nouvelle rubrique : « TRIBUNE LIBRE ». Vous avez envie de partager une histoire, une humeur vous pouvez le faire à condition de respecter la limite de 1000 à 1200 caractères dont seront bien entendu exclus les propos désobligeants de toute nature. L'équipe municipale se réserve le droit de répondre dans le respect de ces règles si cela s'avère utile.

## LA QUESTION

### Où en est le projet de station d'épuration du village ?

- Etude : confiée à Alp'Etude à partir d'un cahier des charges (CCTP) élaboré par l'administration.

- Projet : une station d'épuration à macrophytes se déversant dans l'Orbanne. Coût de la station et de la conduite d'amenée: 400000 € subventionné à 80%. Suppression des fosses septiques des habitants, à leurs frais.

Dans le CCTP, aucune étude préalable prévue avec examen d'autres projets moins dispendieux, mais il faut faire vite pour obtenir la subvention : chantage bizarre de la part de l'administration !

- La loi : tout rejet de pollution dans un cours d'eau est interdit. Mais la situation actuelle entérinée en 2007 par la DDA est très particulière : grâce aux 13 barrages existants du

RTM, la décantation et la purification des eaux usées démarre dès le début du déversement dans le cours d'eau. En 2007, le taux de pollution du rejet dans l'Orbanne était excellent et meilleur que la norme. Qu'en est-il aujourd'hui ? Aucune des mesures demandées en 2007 par l'administration n'ont été faites.

Peut-on réaliser sérieusement un tel projet sans ces mesures ?

- Plan d'exposition aux risques. : Les terrains situés à l'aval de l'exutoire actuel rassemblant les égouts du village sont en « zone rouge ». Quid de la stabilité de la conduite d'amenée prévue dans le nouveau projet ? Quid de la pérennité de la station d'épuration en zone inondable avec les souvenirs des crues des années 70 ? Quel est l'avis du RTM ?

- Une première réunion d'information sur le déroulé de l'étude dès cet été avec Alp'Etude ne serait-elle pas nécessaire pour un débat sérieux ?

Jacques Bagnères Pierre Broquet

## LA REPONSE DE L'EQUIPE MUNICIPALE

**Les faits** : le système actuel sans traitement préalable au rejet, est illégal. Pas de chantage de l'administration en l'occurrence mais un simple rappel de la loi que le principe de responsabilité ne permet pas d'ignorer.

Durant les vingt dernières années les subventions ont été orientées prioritairement sur les questions d'assainissement. A l'avenir la priorité sera donnée à la protection des milieux naturels et de la biodiversité. Le budget de la commune, aussi étroitement géré soit-il, ne pourrait pas financer les travaux d'assainissement du village sans subventionnement. C'est un constat qui ne doit rien à une panique hystérique.

Légalement, toutes les habitations doivent justifier d'un système d'assainissement collectif ou individuel. C'est un élément particulièrement vérifié lors de la vente des biens. Concrètement pour un bien situé dans une zone d'assainissement collectif, les fosses septiques doivent être court-circuitées mais pas nécessairement supprimées. Certes cela a un coût pour les propriétaires, toutefois inférieur au coût d'un système non collectif (entre 10 et 15 000 euros).

S'agissant des risques, les études actuellement en cours se font bien entendu avec l'appui des services de Restauration des terrains de montagnes (RTM) qui valideront les éventuelles localisations. Le principe de réalité nous l'impose.

## MAIRIE

Heures d'ouverture au public

Mardi 10h à 12h

Jeudi 13h30 à 16h30

Mme le maire reçoit sur rendez-vous

[www.saintmatindeclelles.fr](http://www.saintmatindeclelles.fr)

courriel : [st-martin-clelles2@orange.fr](mailto:st-martin-clelles2@orange.fr)

## VOTRE AGENDA

### REUNION PUBLIQUE ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'étude en cours devraient être connus d'ici quelques semaines. Ainsi que nous y étions engagés et parce que nous sommes convaincus que le dialogue est toujours source de richesse, une réunion publique sera organisée, en présence de représentants du bureau d'étude et des services départementaux.

Elle permettra à tous les participants de recueillir des informations pratiques, de poser toutes les questions en suspens et de donner leur opinion. Nous vous y espérons nombreux. Sauf contretemps majeur cette réunion se tiendra le samedi 25 juin à 10 heures dans la salle Eloi Ville

Un flyer de confirmation sera distribué dans les boîtes aux lettres dans la semaine précédant la réunion

## Question mystère

### Réponse à la question du P'tit tambour n° 39 :

La forme architecturale de corniche d'avant-toit que l'on retrouve sur la plupart des maisons anciennes du Trièves s'appelle une Génoise. Apportée en provenance par les maçons italiens au début du dix-huitième siècle, elle s'étend peu à peu dans le Midi. Constituée de plusieurs couches de tuiles "canal" en encorbellement sur le mur, elle permet d'éviter les ruissellements d'eau et de protéger les façades et les murs.

### Question mystère du n°40

Vous avez peut-être rencontré ces fleurs rares au cours d'une balade sur le territoire de la commune.

Sauriez-vous les nommer ?



### Nos remerciements :

- à M. Francis Marin pour l'aide apportée à Gérard un dimanche matin au camping

### A la Mémoire de :

L'équipe municipale s'associe à la tristesse des proches de M. Bernard Gross disparu subitement le 11 juin 2022.

Bulletin municipal de Saint-Martin de Clelles n° 40 - Juin 2022

Directrice de la publication : Christine Cholat.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : C.Cholat, M.Baveux, D.Bret, J.J.Sibille, M.Burgard